

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 20 novembre 2016

Les juges qui ont maintenu contre les lois le monopole de la sécurité sociale doivent être déférés devant le justice et lourdement condamnés

Depuis 1991, le MLPS mène un inlassable combat pour l'application à la Sécurité sociale française des règles européennes de concurrence.

Ce combat a été marqué par de nombreuses victoires du MLPS devant la justice européenne.

Mais la justice française s'est toujours opposée, jusqu'à ce jour, à se plier, comme elle en a l'obligation, à la jurisprudence de la Cour européenne de justice.

Or nous venons de prendre connaissance du Rapport public 1999 du Conseil d'Etat. La plus haute juridiction française de l'ordre administratif indique que **« le Traité de Rome impose l'application stricte des règles communautaires de concurrence à tous les acteurs économiques, y compris aux services d'intérêt général »**.

C'est donc de propos délibéré, et non par ignorance, que les juges français ont ainsi violé les traités internationaux signés par la France et les lois de la République.

Le MLPS exige que tous les juges français qui ont failli à leur devoir de dire le droit soient immédiatement traduits en justice et lourdement condamnés. Il en va de l'avenir démocratique de la France.